

CLASSIFICATION DES AGENTS PUBLICS : POINT D'ETAPE APRES LE 17 AVRIL

LES REVENDICATIONS DU SNU

Le SNU, 1ère organisation syndicale nationale des agents de statut public de Pôle emploi, participe à la concertation en cours sur un projet de nouvelle classification des emplois des agents contractuels de droit public.

Nous n'avons pas l'intention de laisser le champ libre à la Direction qui, dans ses propositions, veut transformer certaines spécificités du statut 2003 dont les filières et les niveaux d'emplois des agents publics. Elle marque une volonté d'intégrer le projet de classification publique dans le référentiel métiers privé qui ne correspond ni à l'amplitude ni à l'éventail de nos cadres d'emploi.

Dans les premières séances de concertation, la DG affichait une volonté de se rapprocher d'une architecture fonction publique, organisée en catégories et grades. Cette idée semblait répondre à nos revendications. Le SNU reste vigilant et force de proposition pour que les principes retenus soit respectés.

AINSI LES PRINCIPES RETENUS PAR LA DG SONT :

- ◆ Un projet de classification des emplois des agents publics en concordance avec le référentiel-métiers des agents de droit privé et leur classification (niveaux d'entrée de A à I)
- ◆ Créer 4 catégories 1, 2, 3 et 4 déclinées en grades* pour répartir tous les niveaux d'emploi actuels dont une quatrième catégorie pour 3 agents actifs... *un grade = une grille indiciaire
- ◆ Regrouper dans la catégorie 1 les agents de niveaux I bis et niveaux I
- ◆ Prévoir une promotion exceptionnelle des niveaux I après la classification pour leur permettre d'intégrer la catégorie 2.
- ◆ Regrouper dans la même catégorie 2, les agents de niveau 2 et de niveau 3

POUR LE SNU C'EST INACCEPTABLE !

Le projet proposé par la DG déqualifie les niveaux 3, entraînant de fait un déclassement des niveaux 2.

En effet, la DG considère que « comme dans les faits les spécificités des niveaux 2 et 3 ont disparu (!!!), ils peuvent donc être assimilés ».

C'est parce qu'elle ne respecte pas, depuis plus de 10 ans, les prérogatives professionnelles de chaque cadre d'emploi que la DG ose faire une telle proposition.

QUELQUES CHIFFRES A DECEMBRE 2017.

3936 AGENTS PUBLICS :

- * 15 en niveau 1bis
- * 162 en niveau 1
- * 2503 en niveau 2
- * 982 en niveau 3
- * 227 en niveau 4A
- * 44 en niveau 4B
- * 3 en niveau 5A / 5B
- * 356 agents en carrière exceptionnelle
- * 314 agents au dernier échelon de leur grille indiciaire normale

LE SNU A, POUR LES AGENTS PUBLICS, UN PROJET DE CLASSIFICATION PLUS FAVORABLE QUE CELUI DE LA DG.

	Catégorie 1		Catégorie 2			Catégorie 3		Catégorie 4	
Grades	I.1	I.2	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2
Transposition DG	N Ibis	N I	N 2	N 3		N 4A	N 4B	N 5A	N 5B
3936 agents	177 agents (4,5%)		3485 agents (88,5%)			271 agents (6,9%)		3 agents (0,1%)	

	Catégorie 1		Catégorie 2			Catégorie 3				
Grades	I.1	I.2	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5
Proposition SNU		N Ibis	N I	N 2	N 2	N 3	N 4A	N 4B	N 5A	N 5B
3936 agents	15 agents (0,4%)		2665 agents (67,7%)			1256 agents (31,9%)				

NOUS REVENDIQUONS UNE CLASSIFICATION QUI PROFITE À TOUS LES AGENTS PUBLICS, reconnaissant les compétences développées sur l'ensemble de leur carrière.

NOUS REVENDIQUONS LE RESPECT DES CATÉGORIES STATUTAIRES de la fonction publique dans lesquelles les agents publics ont été recrutés ou reconnus par sélection interne. Cela faciliterait d'éventuelles passerelles vers d'autres ministères ou établissements publics.

NOUS DÉFENDONS LE PROJET SUIVANT :

- ✦ une catégorie 3 équivalant à la catégorie A de la Fonction Publique qui intègre les Niveaux III, IV et V.
- ✦ une catégorie 2 équivalant à la catégorie B de la Fonction Publique qui intègre les niveaux I et II dans des grades différents.
- ✦ une catégorie 1 équivalant à la catégorie C de la Fonction Publique qui intègre les niveaux I bis.

NOUS DÉFENDONS UNE REVALORISATION ET UN DÉPLAFONNEMENT DES GRILLES INDICIAIRES.

En effet aujourd'hui la majorité des agents publics sera en fin de grille indiciaire vers l'âge de 55 ans. Avec l'allongement de l'âge de départ à la retraite et le gel du point d'indice cela signifie que pendant les 10 ans à venir (jusqu'à environ 65 ans âge, moyen des agents qui pourraient partir à la retraite), les agents ne pourraient bénéficier d'aucune augmentation de leur traitement.

AUSSI LE SNU PROPOSE :

- ✦ un allongement des grilles sur 18 échelons dans chaque grade. Cela permettra à chacun une évolution indiciaire jusqu'à la retraite.....
- ✦ l'augmentation du taux de promotion.

Dans le cadre des promotions lors du changement de catégorie, la promotion par sélection interne doit rester la modalité prioritaire d'évolution de carrière. La promotion au choix proposée par la DG doit rester à la marge et respecter des critères objectifs.

Pour l'agent en fin de grille, nous demandons l'automatisme du changement de grade au sein d'une même catégorie.

Le SNU exige, comme le prévoit le statut de la Fonction Publique, que **LES PRÉROGATIVES DES COMMISSIONS PARITAIRES SOIENT RESPECTÉES ET ÉTENDUES** et que chaque agent puisse faire valoir son droit de recours auprès de celles-ci.

Par ailleurs, le SNU reste actif sur d'autres dossiers qui impactent les agents publics aujourd'hui comme l'application du jour de carence que nous combattons.

Le budget consacré à cette classification des agents publics par la DG de 1,6 M euros est insuffisant pour permettre de réelles perspectives d'évolutions professionnelles et de traitement.

N'oublions pas que l'insignifiante augmentation de la valeur du point d'indice en 2017, qui est à la seule main du gouvernement, ne peut combler la perte du pouvoir d'achat des agents publics depuis la fusion.

Calendrier à venir :

- ✦ ~~DSC du 30 mai~~ : affinement des simulations chiffrées et des options évoquées en séance du 17 avril, (référentiel métiers et positionnement des emplois), déroulement de carrière, CPL/CPN
DSC annulée le 24 mai dernier par la Direction Générale
- ✦ DSC du 14 juin : le repositionnement des agents et les recours
- ✦ DSC du 3 juillet : relecture du projet de classification

www.snutefisu.fr/pole-emploi

 [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

 [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

Nous contacter : syndicat.snu@pole-emploi.fr

